

## SOMMAIRE

Le texte présente une vision renouvelée des missions salésiennes avec un triple objectif: *motiver* les confrères à répondre à l'invitation missionnaire du Recteur Major, *améliorer* les processus de discernement, de formation et d'intégration et *harmoniser* les orientations opérationnelles qui sont encore pertinentes.

Ce texte contient cinq points cardinaux:

1. *Une Vision Renouvelée*: Nous collaborons avec la mission de l'Église, surtout en évangélisant les jeunes. Notre fondateur nous a transmis, ainsi qu'à toute la Famille Salésienne, l'esprit missionnaire, cœur de la charité pastorale, comme caractéristique essentielle de son charisme. Ainsi, les missions intéressent tous les salésiens de manière différente. Certains salésiens se sentent appelés à s'offrir avec une totale disponibilité pour être envoyé *ad exteros, ad gentes, ad vitam*. Le missionnaire, avant tout, reçoit, apprend, entretient son ardeur à la sainteté par la « grâce de l'unité ». Il s'intègre dans l'église locale et dans la vie et le projet éducatif et pastoral de la Province. Aujourd'hui, « les missions » ne peuvent pas être comprises uniquement en termes géographiques comme dans le passé (allez aux « terres de missions »), mais aussi en termes sociologiques, culturels et même en termes de notre présence sur le continent digital. Toutes les Provinces envoient et reçoivent des missionnaires. C'est l'élan missionnaire qui vivifie la foi, donne un nouvel enthousiasme vocationnel et revitalise l'identité charismatique des confrères, tant dans les provinces qui envoient que dans celles qui reçoivent.

2. *Discernement Missionnaire* : Tous ceux qui se trouvent dans les différentes phases de la formation initiale sont encouragés à maintenir vivant l'esprit missionnaire comme un élément essentiel de notre charisme. Le post-noviciat est la phase de formation la plus appropriée pour un discernement missionnaire sérieux. Ceux qui manifestent leur intérêt pour devenir missionnaires sont accompagnés dans un processus de discernement graduel et progressif avec l'aide de l'accompagnateur spirituel, du directeur et de l'équipe de formation. Il n'y a pas d'âge limite pour partir comme missionnaire mais l'inculturation et l'apprentissage de la langue sont plus faciles à un jeune âge.

3. *La Sélection et l'Envoi des Missionnaires* : Après avoir suivi un processus de discernement attentif (guide spirituel, Directeur, Provincial), le confrère présente sa disponibilité missionnaire directement au Recteur Majeur ; le Conseiller pour les Missions dialogue avec le candidat et le Provincial du candidat; Après avoir reçu l'avis favorable du Provincial et de son Conseil, le Conseiller pour les Missions dialogue avec le Recteur Majeur et le Conseil Général pour la destination du candidat missionnaire ; Le candidat participe au Cours d'Orientation de cinq semaines pour se préparer à recevoir la croix missionnaire à Rome-Turin. Après l'envoi missionnaire, il retourne dans sa Province d'origine où il prépare ses documents et attend son visa. Entre-temps, il commence l'étude de la langue de sa destination, selon les possibilités locales.

4. *Demande de Missionnaires*: Pour recevoir des missionnaires dans la Province, le Provincial, avec le consentement de son Conseil, présente un projet missionnaire concret au Recteur Majeur qui l'évaluera avec son Conseil. L'approbation du projet sera la condition pour envoyer des missionnaires dans cette Province. Une fois approuvé, le Provincial présente au Conseiller pour les Missions le Plan d'accueil et d'intégration des nouveaux missionnaires où l'on identifie un confrère spécifique pour accompagner les nouveaux arrivants et où l'on assure un cours de langue formel d'au moins six mois, ou plus. Si un missionnaire, pour des raisons graves, retourne dans sa Province d'origine, le consentement du Recteur Majeur est nécessaire.

5. *Expérience missionnaire* : La possibilité de travailler temporairement dans une autre Province afin de répondre à un besoin spécifique ou urgent est une expérience positive. Pour cette expérience missionnaire, un accord est signé entre deux Provinciaux pour trois ou cinq ans. Il peut être renouvelé, mais pas au-delà d'une période totale de dix ans. Une copie est envoyée au Conseiller pour les Missions, au Conseiller Régional et au Secrétaire Général. L'expérience missionnaire peut être une occasion pour certains confrères de discerner et de mûrir leur vocation missionnaire. Dans ce cas, le confrère concerné présentera au Recteur Majeur sa totale disponibilité pour les projets missionnaires de la Congrégation.

### POUR LA REFLEXION ET LA PARTAGE

- *Comment pouvons-nous aider notre Province à passer de l'ancien au nouveau paradigme de la mission?*
- *Comment l'engagement missionnaire de notre Province peut-il revigorer la foi, susciter un nouvel enthousiasme vocationnel et revitaliser l'identité charismatique de nos confrères?*